

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

Tél : 04 75 48 20 67

Fax : 04 75 48 12 75

e.mail : mairie.saint.agnan.vercors@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30-07-2008

Présents : Marcel ALGOUD, Francis CHEVREUX, Christophe MORINI, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER et Mmes Valérie EYMARD, Florence PESENTI.

Absents excusés : Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD), Marie-Danielle ARNAUD (pouvoir à Christophe MORINI), Christine COTTIN (pouvoir à Francis CHEVREUX)

Absents non excusés : Frédéric BOLMONT

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07/07/2008

Accepté à l'unanimité.

D.P.U. VENTE AUBERGE CAMPAGNARDE « LE VEYMONT »

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain faite par Maître Dieval, notaire, pour la vente de l'auberge campagnarde « Le Veymont » parcelles AH 522 et AH 525 le Conseil Municipal, à l'unanimité, du fait qu'il n'y a pas de changement de destination du bâtiment, ne fait pas valoir son droit de préemption.

TARIFS GITE & REFUGE « LA RENARDIERE »

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ fixe les tarifs du gîte « La Renardière » à compter du 01/03/2009 comme suit :

Période du 1^{er} mai au 30 septembre :

	Week-end 1 nuitée		Week-end 2 nuitées		Par nuit & par personne
	20 pers.	30 pers.	20 pers.	30 pers.	
Anciens tarifs	260 € Soit 13 €	390 € Soit 13 €	440 € Soit 11 €	660 € Soit 11 €	11 € A partir de 2 nuitées
Nouveaux tarifs	300 € Soit 15 €	450 € Soit 15 €	520 € Soit 13 €	780 € Soit 13 €	13 € A partir de 3 nuitées

Période du 1^{er} octobre au 30 avril :

	Week-end 1 nuitée		Week-end 2 nuitées		Par nuit & par personne
	20 pers.	30 pers.	20 pers.	30 pers.	
Anciens tarifs	300 € Soit 15 €	450 € Soit 15 €	480 € Soit 12 €	720 € Soit 12 €	12 € A partir de 2 nuitées
Nouveaux tarifs	320 € Soit 16 €	480 € Soit 16 €	560 € Soit 14 €	840 € Soit 14 €	14 € A partir de 3 nuitées

⇒ Fixe le tarif du refuge « La Renardière » à compter du 01/09/2008 à 9 € par nuit et par personne.

CANTINE SCOLAIRE / CREATION CARTE DE 10 REPAS

Suite à un conseil d'école les parents d'élèves ont souhaité la mise en place d'une carte de 10 repas cantine.

Accepté à l'unanimité. Le prix de cette carte est fixé à 26,00 €. Elle sera vendue à compter du 01/09/2008.

ALIMENTATION ELECTRICITE STATION D'EPURATION

A chaque intervention du SDED (Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme) la commune se doit de porter le projet.

Dans le cas de la station d'épuration la dépense totale, soit 34 800 € TTC, est répartie comme suit :

Financements mobilisés par le SDED 65 % : 22 620.00 €

Participation communale 18.61 % : 6 476.28 €

Récupération de la TVA par le SDED (maître d'ouvrage) 16.39 % : 5 703.72 €

La participation communale sera entièrement prise en charge par le Syndicat des Eaux demandeur des travaux.

Accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Amendes de Polices – Enveloppe cantonale 2008 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de signalétique pour la mise sécurité de certaines zones communales (abords de l'école, terrain VTT) est nécessaire.

Il précise que la totalité de ces dépenses sont subventionnées par l'enveloppe cantonale 2008 « Amendes de Police » d'un montant total de 4000 €.

La signalétique proposée pour les abords de l'école est la suivante :

- Panneaux sécurité enfants « Pensez à nous-Roulez tout doux » à chaque entrée du village soit pour 3 panneaux et leur équipement 569.78 € HT.
- Personnages « Arthur et Zoé » pour sécurité à proximité de l'école soit 2 personnages * 750,50 € = 1 501,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'effectuer des achats de signalétique pour la mise en sécurité de la commune à hauteur de 4 000 € et sollicite de Monsieur le Président du Département une aide au financement de ces acquisitions sur l'enveloppe cantonale 2008 des amendes de police soit 4 000 €.

Accepté à l'unanimité.

➤ **Service minimum d'accueil école :**

La commune assurera en cas de grève des instituteurs, un service minimum d'accueil des enfants scolarisés. C'est Audrey SIBEUD qui sera chargée d'accueillir les enfants pendant les heures normales d'enseignements. Les parents devront prévoir un repas froid pour leur enfant les jours de grève car le service de cantine ne fonctionnera pas.

➤ **Centre de gestion – Désignation élus aux instances paritaires :**

Suite à la mise en place du Conseil d'Administration du C.D.G., il a été décidé de fixer le nombre de membres du Comité Technique Paritaire à 7. Il est donc demandé de désigner des membres de notre collectivité de façon à établir une liste d'élus à proposer au prochain Conseil d'Administration du C.D.G.

Monsieur CHEVREUX est désigné pour représenter notre collectivité.

➤ **Table de Ping-Pong au lotissement de La Bessée :**

Des habitants de la commune souhaiteraient qu'une table de ping-pong en béton soit installée au lotissement de La Bessée. Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, ne souhaitent pas faire cette réalisation dans l'immédiat. En effet un projet d'ensemble verra peut-être le jour avec la mise en place du nouveau PLU.